



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOUVEMENT POP 2023

DSDEN : MOSELLE

Poste : Enseignant au centre pénitentiaire de Metz **F/H**

Référence: 057-ENS-004

Lieu d'exercice :

0573075H- Centre pénitentiaire de Metz- 1 Rue de la Seulhotte 57070 Metz

Effectif de l'école : 100 - **Nombre de classes** : 15

Projet d'école :

L'ULE du Centre Pénitentiaire de Metz se fixe 3 objectifs prioritaires quel que soit la population concernée (personnes majeures hommes, personnes majeures femmes, personnes mineures).

1. Permettre à toute personne détenue de préparer au mieux sa réinsertion sociale et professionnelle à travers des projets culturels et l'éducation à la citoyenneté qui doivent s'inscrire dans les contenus d'enseignement.
2. Assurer l'accès à l'enseignement pour l'ensemble des personnes détenues demandeuses de formation et organiser une offre/des parcours de formation adaptés en accordant une priorité aux personnes détenues mineures, aux personnes en situation d'illettrisme, aux personnes non francophones, aux personnes isolées et aux jeunes majeurs.
3. Assurer à toutes les personnes scolarisées une validation des acquis sous formes de diplômes, d'attestations ou de certifications d'ordre général ou professionnel.

Missions:

Sous l'autorité du Proviseur de l'unité pédagogique interrégionale et dans le cadre du projet qui fixe l'organisation annuelle du service d'enseignement, le professeur devra mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite ou à la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou des adultes. Il assurera une action pédagogique efficace, prenant en compte les spécificités du milieu pénitentiaire en effectuant :

A) Des tâches d'enseignement

- objectif éducatif de soutien à la personne
- objectif de qualification et de validation des acquis
- objectif d'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs
- mise en place d'une démarche personnalisée (bilan initial, organisation de modules définis dans le temps, évaluation des acquis)
- utilisation de supports motivants pour des personnes incarcérées ayant pour objectif l'acquisition de compétences nouvelles et la perspective de validation des acquis (TUIC, ateliers d'écriture, journaux, théâtre, code de la route, ASSR...)

B) Des tâches de coordination et de synthèse

- tenue de documents destinés aux services pénitentiaires, ou de la protection judiciaire de la jeunesse, contributions au suivi par les services pénitentiaires d'insertion et de probation, participation au projet de peine...
- actualisation de la composition des groupes scolarisés
- tenue de livrets personnels de compétences

Compétences et/ou aptitudes attendues :

- expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté

- expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « difficiles »
- autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (consignes de sécurité contraignantes...)
- capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli
- disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe
- capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (pédagogie de projet, du détour...)
- capacité à travailler en partenariat (Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration pénitentiaire, intervenants divers...)
- adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée ;
- compétences en informatique ;
- aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages
- il est nécessaire d'être détenteur de la certification CAPPEI pour occuper ce poste.

Contact :

Pour toute question sur votre candidature : ce.dsden57-de2@ac-nancy-metz.fr

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : M.COUVERT, IEN Ecole Inclusive - Adaptation Scolaire, ce.dsden57-ien-adaptation@ac-nancy-metz.fr

Informations complémentaires :

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielle en date du 25 octobre 2021 :

1. L'acceptation du poste par le candidat retenu vaut demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental, le cas échéant.
2. L'enseignant muté sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.